

 **SIFAC** DÉMAT
DÉMATÉRIALISATION

Interface Chorus Portail Pro



amue 

MUTUALISATION + SOLUTIONS





Présentation du projet : contexte



- + Depuis 2008, avec la loi de modernisation de l'économie (LME), l'Etat a l'obligation d'accepter les factures émises par ses fournisseurs sous forme dématérialisée à compter du 1er janvier 2012.

→ Mise en service de Chorus factures le 1^{er} janvier 2012



- + **L'ordonnance du 26 juin 2014 complète ce dispositif en :**
 - étendant l'obligation d'accepter les factures dématérialisées à destination du secteur public local et des établissements publics nationaux,
 - prévoyant **l'obligation progressive pour les fournisseurs de dématérialiser les factures** à destination de la sphère publique.

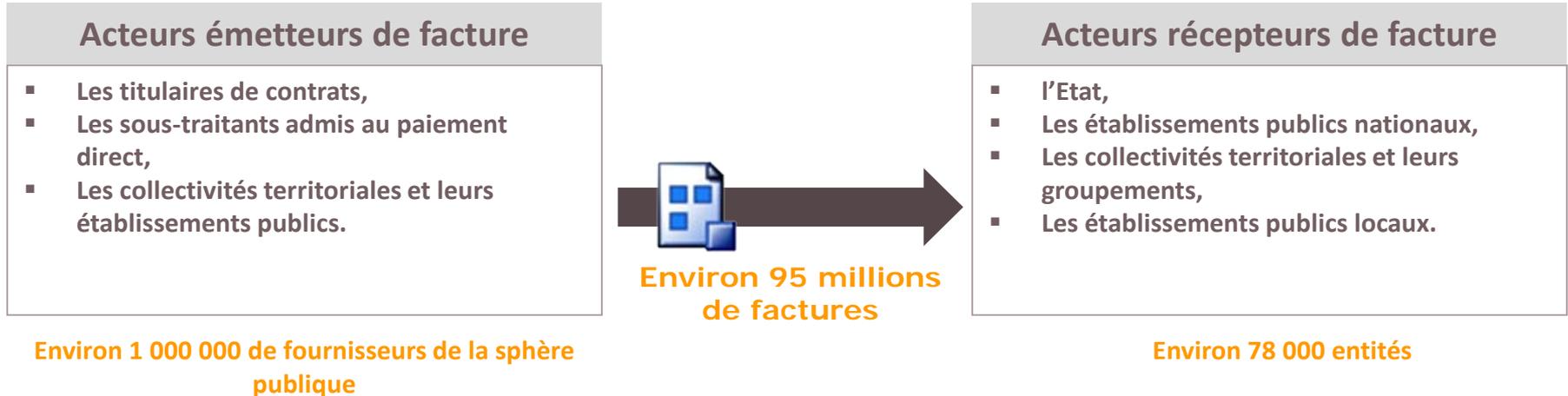




Le périmètre de l'obligation réglementaire



- + L'ordonnance du 26 juin 2014 s'applique à toutes les factures émises dans le cadre des contrats en cours d'exécution à la date d'entrée en vigueur de l'obligation ou conclus postérieurement avec l'Etat, les collectivités territoriales et leurs établissements publics respectifs.





Les acteurs concernés : les émetteurs de factures



- + Par émetteurs (fournisseurs) sont entendus :
 - Les fournisseurs privés : les titulaires, les co-traitants et les sous-traitants
 - Les fournisseurs publics : structures publiques en tant qu'émetteurs de factures intra sphère publique

- + Sont concernés par l'utilisation de la solution CPP 2017 les entreprises privées en contrat avec l'État, les collectivités territoriales et les établissements publics, quelle que soit leur situation :

- + Les entreprises dont le siège social est établi :
 - En France
 - En Union Européenne (hors France)
 - Hors Union Européenne et hors France
 - En Polynésie française
 - En Nouvelle Calédonie
 - Les fournisseurs en cours d'immatriculation
 - Les Particuliers





Le calendrier de l'obligation réglementaire



+ L'ordonnance du 26 juin 2014 prévoit que l'utilisation de « Chorus Pro » deviendra obligatoire :



- au 1er janvier 2017 : pour les grandes entreprises (+ de 5000 salariés) et les personnes publiques
- au 1er janvier 2018 : pour les entreprises de taille intermédiaire (250 à 5000 salariés)
- au 1er janvier 2019 : pour les petites et moyennes entreprises (10 à 250 salariés)
- au 1er janvier 2020 : pour les micros entreprises (- 10 salariés)

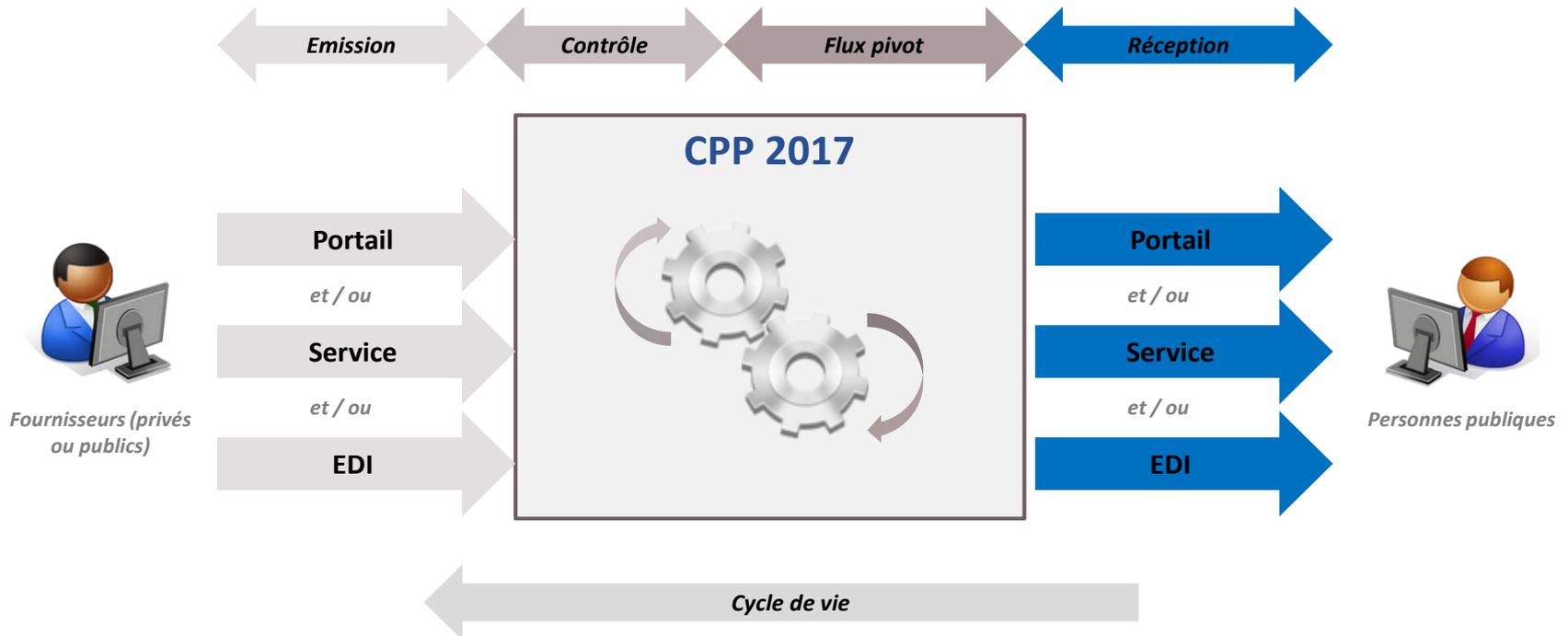




Les modalités d'accès

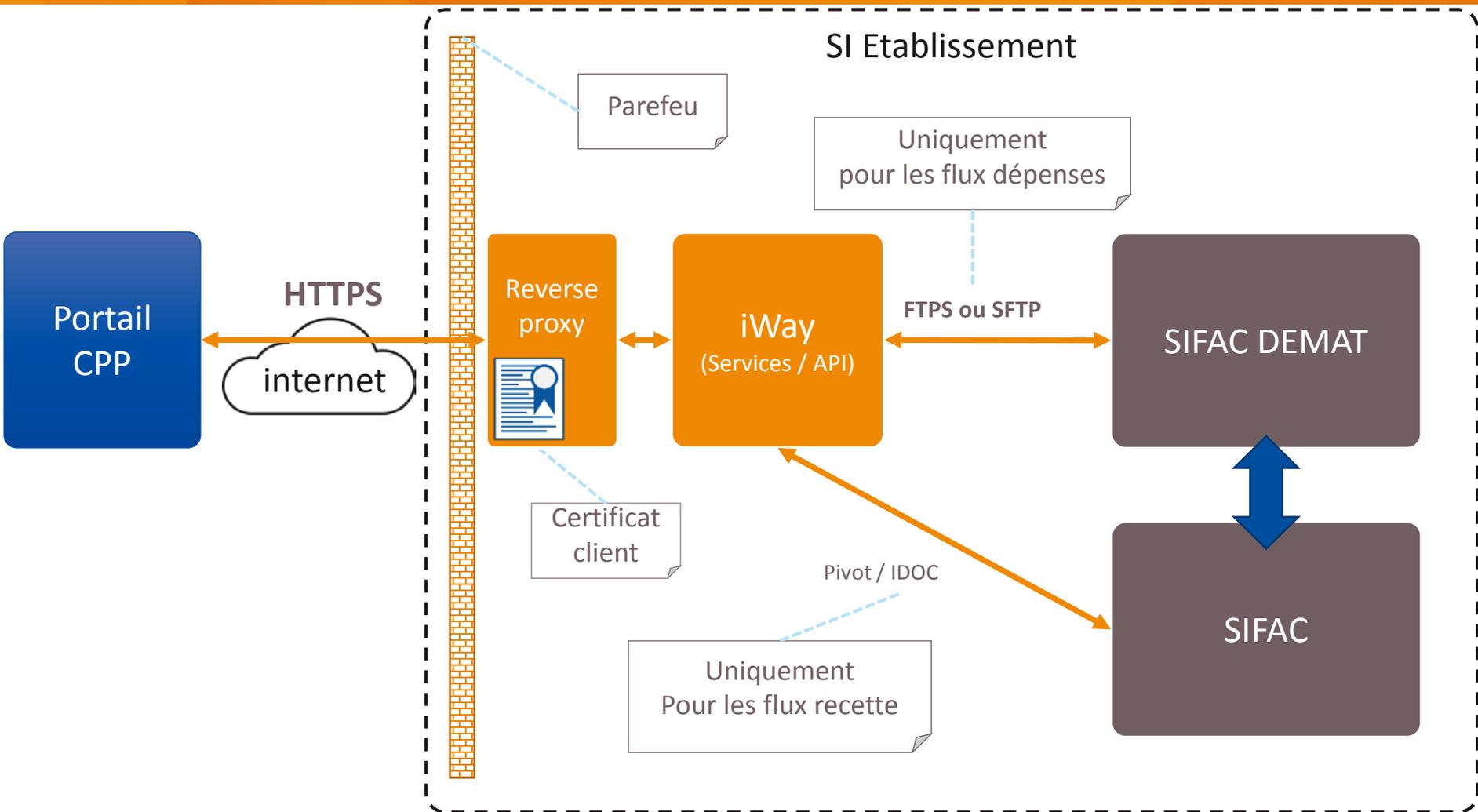


- + L'émetteur de la facture (le fournisseur ou l'entité publique) et le destinataire la facture (l'entité publique) choisissent, en totale indépendance l'un de l'autre, les modalités d'émission ou de réception des factures qui conviennent à chacun d'entre eux.



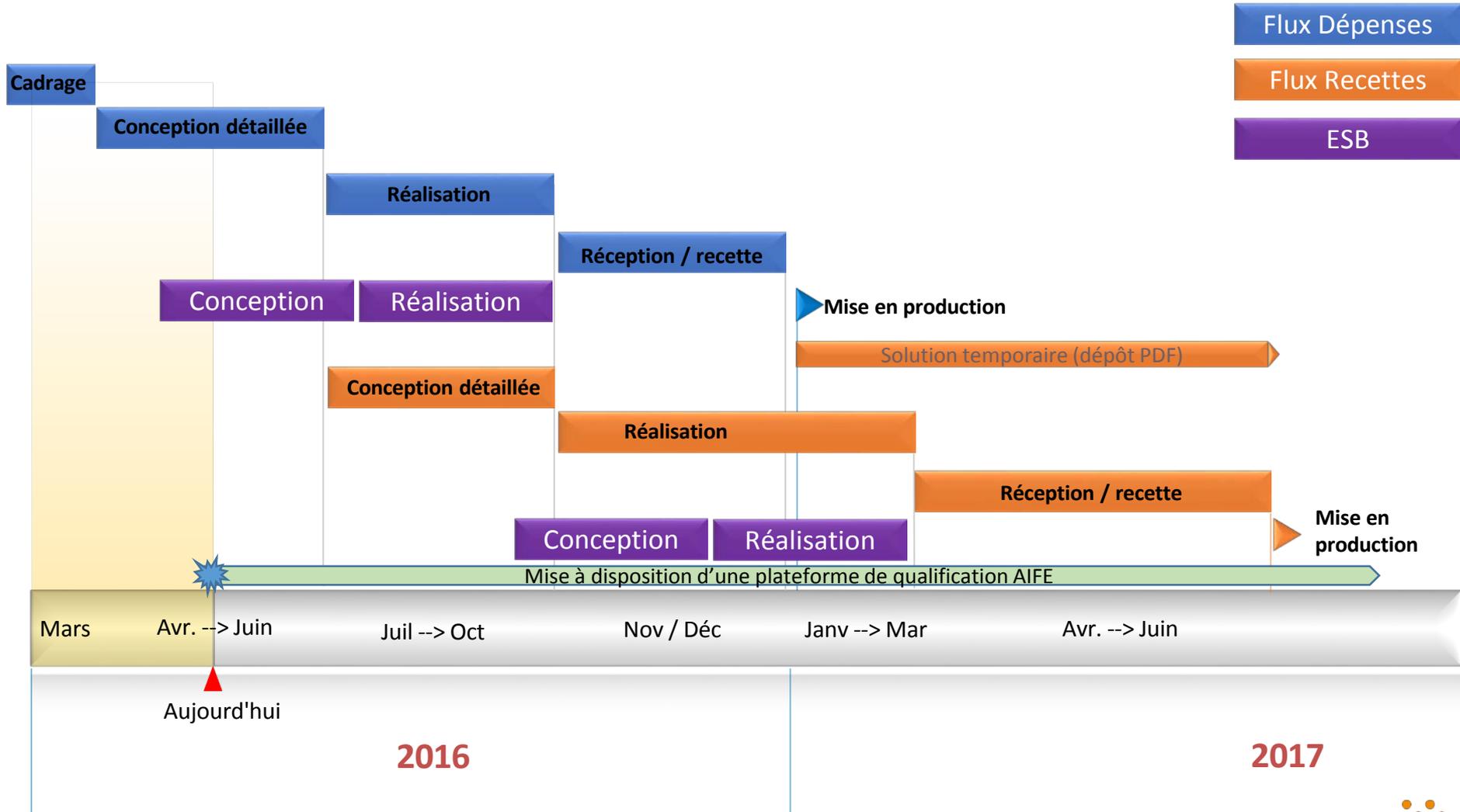


SIFAC / CHORUS – Architecture iWay





Planning prévisionnel





Dispositif de déploiement



- + Accompagnement Amue à partir de septembre 2016

- + 3 chantiers :
 - Préparation de votre espace factures CPP (Habitations, personnalisation...)

 - Installations techniques
 - Achat machine (ou création VM)
 - Achat Certificats et demande de raccordement CPP
 - Installation & paramétrage de l'ESB iWay
 - Installation des patches Démat et PRD Sifac associée

 - Formation technique et fonctionnelle

- + Exploitation en production selon profil





Exploitation par profil d'établissement



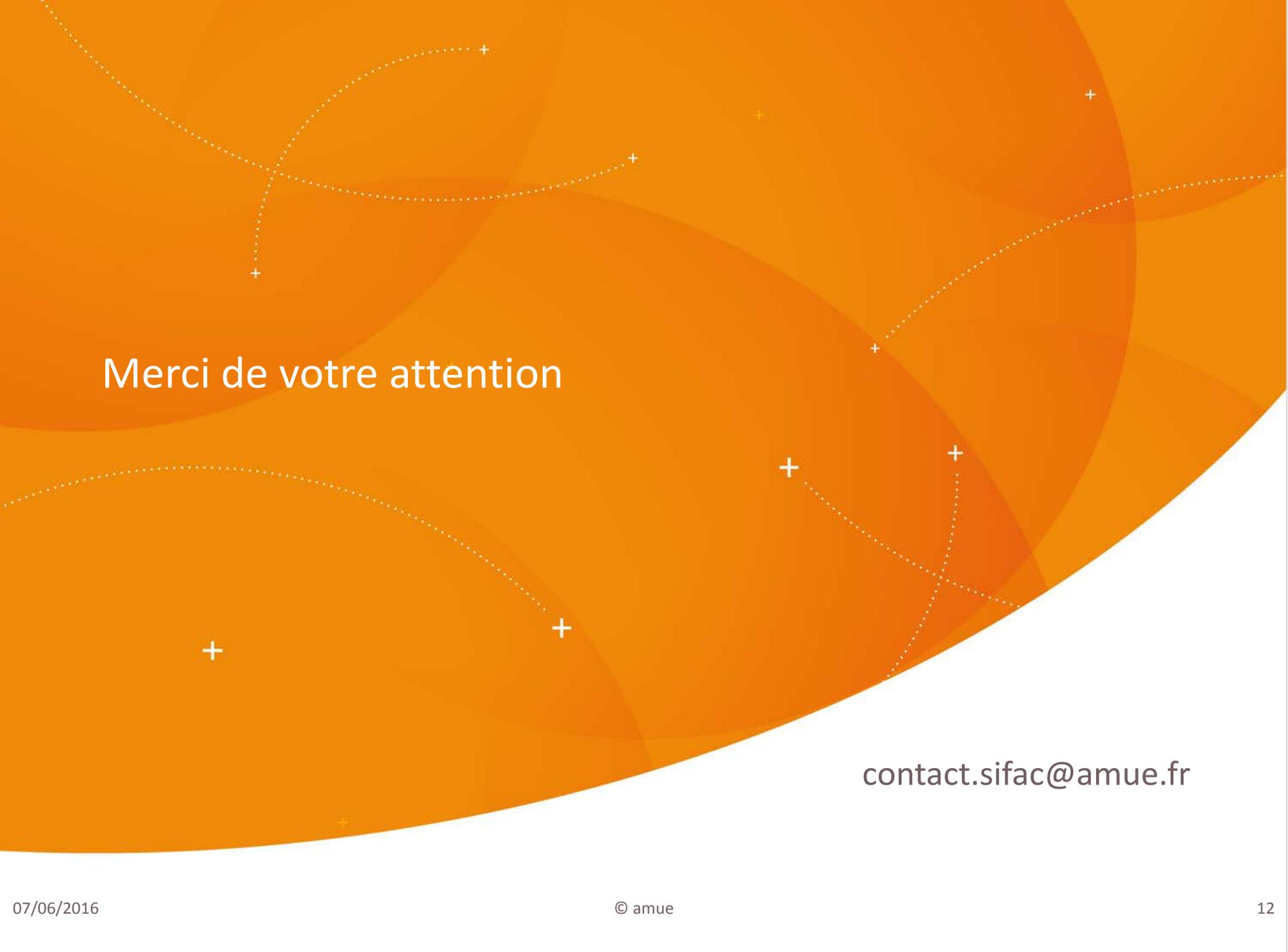
- + Sifac Demat & GBCP vague 1
 - Flux Dépenses automatisé à partir du 01/01/2017
 - Flux Recettes (dépôt PDF) à partir du 01/01/2017
 - Flux Recettes automatisé cible 01/07/2017
- + Sifac Démat & GBCP vague 2
 - Flux Dépenses (mode portail) à partir du 01/01/2017
 - Flux Dépenses automatisé post bascule + phase d'accompagnement
 - Flux Recettes (dépôt PDF) à partir du 01/01/2017
 - Flux Recettes automatisé en cible 01/07/2017
- + Sifac & GBCP vague 1 ou 2
 - Flux Dépenses (mode portail) à partir du 01/01/2017
 - Flux Recettes (dépôt PDF) à partir du 01/01/2017
 - Flux Recettes automatisé en cible 01/07/2017





Questions / Réponses



The background is a vibrant orange color with several overlapping, semi-transparent circular shapes. White dotted lines form various curved paths across the page, and small white plus signs are scattered throughout, some at the ends of the dotted lines.

Merci de votre attention

contact.sifac@amue.fr